

## Le vaccin contre la varicelle Chickenpox (Varicella) Vaccine

**Protégez votre enfant.  
Faites-le vacciner à temps.**

S'il est vacciné à temps, votre enfant peut être protégé pour la vie contre de nombreuses maladies.

L'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies au Canada au cours des 50 dernières années que toute autre mesure sanitaire.

### Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle?

Ce vaccin protège contre l'infection par le virus varicelle-zona, le virus responsable de la varicelle. Le vaccin contient une forme affaiblie du virus qui ne cause pas la maladie. Le vaccin est approuvé par Santé Canada.

Le vaccin contre la varicelle est fourni gratuitement dans le cadre des vaccinations systématiques que reçoit votre enfant. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour prendre rendez-vous.

### Qui doit recevoir le vaccin contre la varicelle?

Le vaccin contre la varicelle est administré aux enfants en série de deux doses. La première dose est donnée à l'âge de 12 mois, la seconde entre quatre et six ans. Pour les enfants qui ont aussi besoin de la protection contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la deuxième dose de vaccin peut être donnée sous forme du vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV). Pour plus d'informations sur le vaccin RROV, consultez [HealthLinkBC File n°14e Le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle \(RROV\)](#). Le vaccin est administré en même temps que les autres vaccinations faites pendant l'enfance.

Vaccin contre la varicelle	Âge de l'enfant au moment de la vaccination
1 <sup>re</sup> dose	12 mois
2 <sup>e</sup> dose	De 4 à 6 ans

Les élèves de 6<sup>e</sup> année qui n'ont pas reçu deux doses de vaccin devraient également recevoir le vaccin. La plupart des élèves en 6<sup>e</sup> année devraient déjà avoir reçu deux doses quelques

années auparavant et n'ont plus besoin de nouvelles doses. Ceux qui n'ont jamais été vaccinés devraient recevoir deux doses, à au moins trois mois d'intervalle.

Le vaccin est également disponible en une série de deux doses pour les personnes à partir de 13 ans qui n'ont pas été vaccinées. La seconde dose est administrée six semaines après la première.

Les personnes qui ont eu la varicelle avant leur premier anniversaire devraient quand même être vaccinées. Elles pourraient ne pas avoir acquis une immunité durable et contracter à nouveau la varicelle. Le vaccin n'est pas nécessaire pour les personnes qui ont eu la varicelle ou le zona à l'âge d'un an ou ultérieurement si:

- Elles ont contracté la maladie avant 2004 ou
- La maladie a été confirmée par un test de laboratoire

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues.

### Quels sont les avantages du vaccin contre la varicelle?

Le vaccin est la meilleure façon de se protéger contre la varicelle et ses complications. Faire vacciner son enfant, c'est aussi protéger les autres.

Bien que ce soit rare, certaines personnes peuvent contracter la varicelle même une fois vaccinées. La maladie sera nettement plus bénigne si elles n'avaient pas été vaccinées.

### Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper la varicelle.

Les réactions les plus courantes au vaccin comprennent de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. Une fièvre légère et des éruptions cutanées qui rappellent la varicelle, mais avec moins de taches, peuvent se produire jusqu'à deux semaines après la vaccination.

Très rarement, une personne qui développe une éruption cutanée après avoir reçu le vaccin peut transmettre le virus de cette maladie. Pour éviter la transmission, il faut couvrir l'éruption cutanée jusqu'à ce que les cloques soient sèches et recouvertes d'une croûte.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène\* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine®) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

\*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – d'une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale, ce qui peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre fournisseur de soins de santé est prêt à intervenir si une réaction de ce genre se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

### Qui ne doit pas recevoir le vaccin contre la varicelle?

Parlez à votre professionnel de santé si vous ou votre enfant:

- Avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose précédente du vaccin contre la varicelle, ou l'un des composants du vaccin y compris la gélatine et la néomycine
- Avez un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical
- Avez reçu une transfusion sanguine ou d'autres produits sanguins au cours des 12 derniers mois
- Souffrez d'une tuberculose non traitée active
- Êtes enceinte ou avez l'intention de le devenir. Les femmes devraient éviter de tomber enceintes pendant le mois qui suit la vaccination contre la varicelle

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne peut justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

### Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une infection causée par le virus varicelle-zona. Elle est facilement propagée par la toux et les

éternuements d'une personne infectée. Vous pouvez être infecté en touchant une surface ou en respirant de l'air contaminé par le virus. Le virus peut être propagé par le contact avec la salive d'une personne infectée, par exemple en partageant de la nourriture, des boissons ou des cigarettes, ou par le baiser. Il peut aussi se propager par le contact avec le liquide des cloques de varicelle ou du zona. Les enfants atteints de la varicelle peuvent avoir en moyenne 350 cloques rouges et qui démangent. L'infection est plus sévère chez les nouveau-nés, les adolescents, les adultes, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Les complications de la varicelle sont les suivantes : la pneumonie, l'encéphalite et les infections bactériennes de la peau. L'encéphalite peut entraîner des convulsions, la surdité ou des lésions cérébrales. Environ un adulte infecté sur 3 000 en meurt.

Il est rare mais possible qu'une infection au début de la grossesse puisse entraîner des anomalies à la naissance. C'est ce qu'on appelle le syndrome de la varicelle congénitale. Ce syndrome se caractérise par un poids faible à la naissance, des cicatrices et des problèmes avec les membres, les yeux et le cerveau. La varicelle peut aussi causer une fausse-couche ou la mortinatalité.

Chez certaines personnes, le virus peut redevenir actif après des années et causer des éruptions cutanées douloureuses appelées zona. Pour de plus amples renseignements sur la varicelle, voir [HealthLinkBC File n° 44a Faits concernant la varicelle](#). Pour de plus amples renseignements sur le zona, consultez [HealthLinkBC File n° 111 Le vaccin contre le zona](#).

### Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à l'adresse <https://immunizebc.ca/>.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control  
An agency of the Provincial Health Services Authority